N° 2023/003/013

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-trois, le 20 avril,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**, Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Corentin **BOUCHER**, Romain **BOUVET**, Michel **CLAIR**, Mathieu **LECLERCQ**, Frédéric **LIMBARINU**, Alain **MARGUERETTAZ**.

Absents excusés : Christine **CLEMENT** (pouvoir à Michel **CLAIR**), Michèle **FERRARIS**, Eric **JACQUEMOUD**, Alexine **LAFAY** (pouvoir à Lionel **ARPIN**), Anne-Emmanuelle **LECLERE** (pouvoir à Joëlle **CAMPERS**), Christel **MAILHÉ** (pouvoir à Christelle **BRIU**)

Secrétaire de séance : Michel **CLAIR**
Nombre de conseillers en exercice : **18** - Présents : **12** - Votants : **16**
Date de la convocation : **le 13 avril 2023.**
Date de publication : **27 avril 2023 au 27 juin 2023**

****

CONVENTION DE TRAVAUX SUR ROUTE DEPARTEMENTALE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE – AMENAGEMENTS SECURITAIRES SUR LA RD 1090

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que des travaux dans le cadre du diagnostic sécurité de la traversée de Séez sont en cours sur la RD 1090 - Route du Col du Petit Saint Bernard, au niveau de la Croix du Breuil.

Les travaux consistent à aménager :

- Deux passages piétons (PR 80+747 et PR 80+819) ;
- Un plateau surélevé du PR 80+874 au PR 80+959) avec le dévoiement de la RD 1090 afin de limiter la vitesse des usagers ;
- Deux arrêts de bus un en sens montant et un en sens descendant ;
- Une continuité piétonne avec des trottoirs bordurés ou liaisonnés avec les trottoirs existants

Il convient ainsi de fixer d'une part les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la commune de Séez et d'autre part les modalités de réalisation, de gestion et d'entretiens des ouvrages. Pour se faire, il est nécessaire de formaliser cette occupation par la signature d'une convention avec le Département de la Savoie, consentie sans contrepartie financière. (Copie ci-jointe)

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230420-2023-003-013-DE
Date de télétransmission : 26/04/2023
Date de réception préfecture : 26/04/2023

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- ➔ **D'APPROUVER** la présente convention avec le Département ;
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention technique ainsi que toutes les pièces relatives à cette opération.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

Le secrétaire de séance,
Michel CLAIR

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230420-2023-003-013-DE
Date de télétransmission : 26/04/2023
Date de réception préfecture : 26/04/2023